

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 65/2023

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA RADIO MOUV' ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération n°2020.3.5.77 du 17 juillet 2020 donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT la proposition de la Radio Mouv' de diffuser des campagnes de promotion sur le concert "Les Amplifiés" du mercredi 17 mai 2023 avec Caballero et Jeanjass, Eesah Yasuke, Youv Dee..., organisé par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

CONSIDERANT, de ce fait, la nécessité d'établir une convention de partenariat avec la Radio Mouv' concernant la promotion du concert "Les Amplifiés" avec Caballero et Jeanjass, Eesah Yasuke, Youv Dee... à l'Escale de Melun le 17 mai 2023 ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec la Radio Mouv', une convention de partenariat (projet ci-annexé) définissant les modalités d'organisation et de mise en œuvre du partenariat, et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision..

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 07/04/2023

Accusé de réception

077-247700057-20230407-51024-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Publication ou notification : 11 avril 2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional